

Evadix SA
Route de Genval 32
1380 Lasne
RPM Brabant Wallon 0467.731.030
(la « **Société** »)

**RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉTABLI CONFORMÉMENT À
L'ARTICLE 7:154 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Mesdames, Messieurs,

Le conseil d'administration (le « **Conseil** ») de la Société propose à la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Société de modifier l'objet de la Société, pour tenir compte des activités transférées à l'occasion de la Fusion (tel que ce terme est défini ci-après). Le Conseil a préparé le présent rapport spécial conformément à l'article 7:154 du Code des sociétés et associations, en vue de justifier la modification proposée.

1. OPÉRATION PROPOSÉE

La modification de l'objet décrite aux termes de ce rapport a lieu dans le cadre de la modification des statuts de la Société.

2. MODIFICATION PROPOSÉE

Le Conseil propose aux actionnaires de la Société de modifier l'objet de la Société figurant à l'article 3 des statuts de la Société, et de le reformuler comme suit:

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, toute activité lui permettant :

- 1. de faire pour elle-même ou pour compte de tiers toutes opérations immobilières, financières et de gestion de portefeuille. La société pourra à cet effet créer des entreprises ou organismes, y prendre des participations ou intérêts sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés belges ou étrangères, existantes ou à créer, procéder à toutes opérations de financement, de consignation, de prêt, de nantissement ou de dépôt ;*
- 2. d'effectuer toutes études et de prêter son assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour compte de sociétés ou organismes dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers;*
- 3. de solliciter, d'acquérir, de céder, de négocier, d'affermier et d'exploiter toutes concessions, tous brevets et licences ;*
- 4. de faire, soit seule, soit en participation, toutes négociations et opérations mobilières, immobilières, hypothécaires, commerciales, industrielles et financières généralement quelconques se rapportant aux objets ci-dessus, de s'y intéresser par voie d'apport, de souscription, d'acquisition, de participation et de fusion.*
- 5. de constituer et de gérer dans la cadre de son objet des sociétés et syndicats, de faire toutes émissions de titres, actions, parts et obligations. Son activité peut s'exercer en Belgique et à*

l'étranger ;

6. *la constitution et la valorisation d'un patrimoine immobilier, tant en immeubles qu'en droits réels immobiliers, notamment l'achat, la vente, l'échange, la négociation, la transaction, la gestion, le leasing, la location meublée ou non tant en qualité de bailleur que de locataire, le lotissement, l'expertise, la revente, le courtage, la promotion, de tous biens immobiliers, situés en Belgique ou à l'étranger ;*

7. *l'acquisition, la vente ou l'échange de tout droit mobilier et de toute valeur mobilière, en ce compris notamment la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières pour son compte propre uniquement ;*

8. *la réalisation, seule ou en collaboration avec des tiers, privés ou publics, des projets de recherche, de développement et d'amélioration de produits, technologies ou procédés industriels.*

Elle pourra également se lancer dans la production, pour compte propre ou de tiers, faisant appel à des technologies de pointe et innovantes.

En outre, elle pourra commercialiser des biens ou services utiles au fonctionnement des activités des entreprises innovantes et scientifiques ;

La société pourra également,

- *consentir tous prêts, crédits et avances sous quelque forme que ce soit et pour quelque durée que ce soit, à toutes entreprises affiliées ou dans laquelle la société possède une participation.*

- *se voir octroyer, sous quelque forme que ce soit et pour quelque durée que ce soit, tous prêts, crédits et avances par toute personne physique ou morale dans le cadre de ses activités.*

- *donner caution, aval ou toutes garanties généralement quelconques, tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son fonds de commerce ;*

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet, en ce compris l'acquisition, la gestion et l'exploitation de tous droits intellectuels, brevets et licences.

La société peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Elle peut exercer les fonctions de gérant, d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées, au sens le plus large.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions. »

3. JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION PROPOSÉE

Lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire, il sera proposé aux actionnaires de la Société d'approuver l'opération par laquelle la Société absorbera par voie de fusion la société à responsabilité limitée « Whitestone Partners », ayant son siège Route de Genval 32 à 1380 Lasne, immatriculée au registre des personnes morales du Brabant Wallon sous le numéro 0736.706.684 (« **Whitestone** » ou la « **Société Absorbée** ») (la « **Fusion** »). La Fusion entre la Société et la Société Absorbée est une fusion inversée au terme de laquelle la Société absorbera Whitestone.

A l'occasion de l'opération de Fusion, la totalité du patrimoine de la Société Absorbée, sans exception ni réserve, sera transférée à titre universel, à la Société, et des nouvelles actions de la Société seront offertes

aux actionnaires de la Société Absorbée dans ce cadre. La Fusion permettra de redéployer les activités de Société, d'avoir de la substance en termes d'activités, d'actifs et d'équipes opérationnelles.

Conformément à l'article 12:32 du Code des sociétés et associations, « *immédiatement après la décision de fusion, l'assemblée générale de la société absorbante arrête les modifications éventuelles de ses statuts, y compris les dispositions qui modifieraient son objet aux conditions de présence et de majorité requises par le présent code. A défaut, la décision de fusion reste sans effet* ». Le présent rapport s'inscrit dans ce contexte et a été préparé conformément à l'article 7:154 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de la Fusion et du redéploiement des activités de la Société au travers des actifs de la Société Absorbée, le Conseil propose une modification des statuts et, en particulier, de modifier l'objet de la Société pour reprendre *in extenso* l'objet de la Société Absorbée, compte tenu du patrimoine et des activités qui lui ont été transférées dans ce cadre.

Le Conseil estime que, complété comme il est proposé, l'objet correspondra aux activités que la Société exercera consécutivement à la Fusion et qu'elle serait également susceptible d'exercer à l'avenir.

* * *

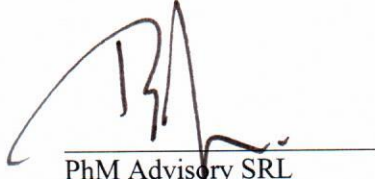
[La page de signature suit]

Ce rapport spécial a été approuvé par le Conseil le 18 août 2021.

Pour le conseil d'administration :



Whitestone Partners SRL
Représentée par Frédéric Pouchain



PhM Advisory SRL
Représentée par Philippe Masset



Agropellets SPRL
Représentée par Jean-François Gosse



Olivier Pirotte

DocuSigned by:

26385167CBB4F7...

Alternadyve SRL
Représentée par Antoinette d'Yve de Bavay